

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE DE COULOGNE

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

ZONAGE
Zonage après modification n°2 du PLU

DOSSIER APPROBATION
Octobre 2025

LEGENDE

- Zonage**
- UC : Zone urbaine centrale correspondant au centre ancien
 - UCr : Secteur urbain central soumis à des risques de mouvement de terrains
 - UD : Zone urbaine périphérique avec une dominante d'habitat individuel
 - UDh : Secteur urbain dédié à l'accueil de l'établissement d'enseignement agricole
 - UE : Zone urbaine périphérique avec une dominante d'habitat individuel issu d'une création spontanée
 - UL : Zone urbaine destinée à l'accueil d'équipements sportifs et culturels
 - ULb : Secteur destiné à accueillir des constructions mixtes d'équipements de loisirs et d'habitat
 - UX : Zone urbaine avec une vocation économique
 - UXa : Secteur à vocation économique où les commerces ne sont pas autorisés
 - 1AU / 1AUA : Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation dominante habitat
 - 1AUX : Zone à caractère naturel destinée à accueillir à court terme des constructions d'activités économiques
 - 2AU : Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme à vocation dominante habitat
 - A : Zone à caractère agricole
 - Ah : Secteur agricole où les habitations sont autorisées sous conditions spécifiques
 - Ar : Secteur agricole humide où le niveau bas des constructions autorisées doit représenter une cote minimale
 - Aha : Secteur agricole où les constructions en lien avec une activité d'entrepreneur agricole sont autorisées
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur naturel destiné à l'accueil d'activités canines
 - Nd : Secteur naturel destiné aux dépôts de matériaux de dragage
 - Nh : Secteur naturel où les habitations sont autorisées sous conditions spécifiques
 - Nj : Secteur naturel où sont autorisés les jardins familiaux

- Prescriptions**
- Emplacements réservés
 - Espaces boisés classés
 - Espaces verts à protéger
 - Secteur affecté d'un pourcentage de logements locatifs
 - Zone Z2 de protection autour de Calaire Chimie
 - Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Élément paysager à protéger

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

LIBELLE	TXT	NATURE
Emplacement réservé n°1	ER 1	Création d'une réserve incendie - 300 m²
Emplacement réservé n°10	ER 10	Aménagement d'une place - 339 m²
Emplacement réservé n°11	ER 11	Création d'un espace vert - 14 593 m²
Emplacement réservé n°12	ER 12	Elargissement de l'accès (8 m) - 2 511m²
Emplacement réservé n°13	ER 13	Création d'un accès - 5 498 m²
Emplacement réservé n°3	ER 3	Création d'un accès - 588 m²
Emplacement réservé n°4	ER 4	Aménagement réseau assainissement - 998 m²
Emplacement réservé n°5	ER 5	Création réserve incendie - 1 292 m²
Emplacement réservé n°6	ER 6	Création réserve incendie - 819 m²
Emplacement réservé n°7	ER 7	Aménagement de la voirie - 390 m²

